Prévention des déchets de chantiers de Travaux Publics Routiers

Département de l'Essonne

Auteur :

Hôtel du département
Boulevard de France
91012 vry
Voir le site internet
Laura Pisani
lpisani@cd-essonne.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le bilan précédent, décrivant les différentes actions mises en œuvre de 2011 à 2013 dans le cadre de l'application de la Convention d'engagement volontaire (CEV), montre que les déchets de chantier sont presque tous réutilisés directement sur le chantier ou rentrés dans des filières de recyclage. Seul 15% des matériaux de terrassement (5 125 m3) sont déposés en décharge souvent éloignée et extérieure au département de l'Essonne.

Dans les 3 années du programme TZGZD, il est prévu de **trouver une solution pour réutiliser ces déchets sur le territoire essonnien**.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- **Matériaux de terrassement**

Le bilan précédent, décrivant les différentes actions mises en œuvre de 2011 à 2013 dans le cadre de l'application de la Convention d'engagement volontaire (CEV), montre que les déchets de chantier sont presque tous réutilisés directement sur le chantier ou rentrés dans des filières de recyclage. Seul 15% des matériaux de terrassement (5 125 m3) sont déposés en décharge souvent éloignée et extérieure au département de l'Essonne.

Dans les 3 années à venir, il est prévu de **trouver une solution pour réutiliser ces déchets sur le territoire essonnien**.

La réflexion sera menée dans le cadre de la CEV en associant tous les partenaires signataires et les EPCI avec comme **objectif « zéro mètre cube de matériaux issus des terrassements en décharge »**.

- **Matériaux issus du rabotage de couche de roulement**

Pour les autres matériaux, les efforts entrepris ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

Ces **actions seront maintenues**. Cependant, il existe un risque de régression du taux de recyclage des matériaux issus du rabotage des couches de roulement du fait de la présence fréquente d'amiante dans les granulats de type ACTINOLITE, ce qui oblige le Conseil départemental à stocker ces déchets dans des décharges de classe 1.

- **Matériaux issus des équipements de la route**

Le Conseil départemental souhaite **développer une méthodologie de gestion des déchets** venant des équipements de la route en confortant la démarche Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Elimination des

Déchets de chantier (SOSED) sur :

1. La signalisation horizontale
2. La signalisation verticale et les glissières de sécurité

Des actions seront menées afin **d'incorporer dans les marchés** passés avec les entreprises **des procédures de gestion** avec mise en place d'un **suivi et d'indicateurs** pour conforter le SOSED.

- **Matériaux issus du ramassage des détritus le long des routes départementales**

Les bords de route sont souvent jonchés de déchets venant des usagers. Afin de lutter contre cette incivilité, il est proposé d'établir dans un premier temps un **diagnostic** (nature des déchets, quantité, localisation,...) permettant de **définir les actions à mettre en œuvre**.

Résultats quantitatifs

Pour les déchets de chantier, le comptage se fait en année civile. Un document excel a été transmis à l'ADEME Ile-de-France le 5 mars 2018 faisant référence aux résultats.

Résultats qualitatifs

Le suivi de cette action laisse apparaître une amélioration quant au pourcentage de recyclage des différentes matières.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Dans les 3 années à venir, il est prévu de **trouver une solution pour réutiliser les déchets de chantier sur le territoire essonnien**.

La réflexion sera menée dans le cadre de la Convention d'Engagement Volontaire en associant tous les partenaires signataires et les EPCI avec comme **objectif « zéro mètre cube de matériaux issus des terrassements en décharge »**.

Planning

Opération sur 3 ans qui fait l'objet d'un comptage annuel.

Moyens humains

Il s'agit d'une compétence départementale avec un service et des agents dédiés.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | DECHETERIE | DECHET DE CHANTIER

Dernière actualisation

Novembre 2018
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Grégory FAUVEAU
gregory.fauveau@ademe.fr
Direction régionale Ile-de-France